

Ecole élémentaire Pierre JONCHERY –Châtelailon-Plage-

Compte rendu du conseil d'école

Mardi 5 mars 2024

18 h / 20 h

1°) Personnes présentes :

Enseignants : Mme LEFEVRE (CP) Mme LEPRÊTRE (CP/CE1) Mme BULET (CE1/CE2) Mme DELAVEAU (CE2/CM1) Mme RIO (CM1/CM2) Mme ROSÉ (CM2) M. HEBERT (CM2, directeur)	Représentants de parents d'élèves présents de droit : Mme GUNST Mme BERGER Mme SZEWC Mme PARQUET Mme LEQUIPPÉ Mme LE FLOCH	Membre du RASED :
		IME (invités) :
		Education Nationale : Mme PUISAIS (représentée par Mr HEBERT)
		D.D.E.N. (Nous n'avons plus de DDEN pour l'instant.)
Représentants de la mairie : Mme GILLIUM, adjointe au maire EJE M. RONCIN, secrétaire de mairie responsable du service EJE		

Excusée :

- Mme Anne-Laure COMPAIN (UE)
- Mme Fabienne ARCOS (psychologue de l'Éducation Nationale)
- Mme Virginie AUDOUIN (enseignante spécialisée dans la prise en charge des troubles de l'apprentissage)

2°) Fonctionnement de l'école

a- Compte-rendu du conseil d'école du 9 novembre 2023

Aucune remarque n'est faite à son sujet.

b- Effectifs de l'école

A ce jour, **158 élèves** sont inscrits à l'école (+10 par rapport à la même période de l'an dernier) :

Mme LEFEVRE : 25 CP → 25 élèves

Mme LEPRÊTRE : 7 CP ; 17 CE1 → 24 élèves

Mme BULET : 14 CE1 ; 12 CE2 → 26 élèves

Mme DELAVEAU : 16 CE2 ; 12 CM1 → 28 élèves

Mme RIO19 CM1 ; 8 CM2 → 27 élèves

M. HEBERT / Mme ROSÉ : 28 CM2 → 28 élèves

Au total : 32 CP ; 31 CE1 ; 28 CE2 ; 31 CM1 ; 36 CM2

A noter : Dans les prochaines semaines, un élève de CM2 supplémentaire est attendu.

Ces effectifs en hausse et les prévisions qui sont faites ont amené le Directeur Académique à envisager une ouverture de classe à la rentrée prochaine. La confirmation doit intervenir lors de la réunion du conseil départemental de l'Éducation Nationale qui se tiendra le 18 mars.

C- Point sur le projet d'école

Dans le cadre du projet d'école, des projets structurants, permettant de donner du sens aux apprentissages de classe, de fédérer la communauté éducative de l'école (élèves, enseignants, parents, mairie) et qui ont vocation à concerner tous les élèves de l'école à un moment de leur scolarité sont prévus. Après avoir rappelé lors du premier conseil d'école les axes du projet d'école, l'attention est portée sur trois de ces projets qui jalonnent le parcours d'un élève de l'école élémentaire Jonchery :

- **la classe de découverte pour tous les élèves de CP** portée par Mme LEFEVRE, qui a vocation à se dérouler tous les ans
- **le jardin pédagogique qui concerne les élèves de CP/CE1 et de CE1/CE2**
- **le projet de comédie musicale pour les classes de CE2/CM1, CM1/CM2 et CM2**

La classe de découverte des élèves de CP (du 3 au 5 juin 2024).

Ce projet qui s'est déroulé il y a deux ans à titre expérimental concerne les 32 élèves de CP de l'école (25 dans la classe de Mme LEFEVRE et 7 dans celle de Mme LEPRÊTRE).

Le budget prévisionnel a été présenté et approuvé lors du conseil d'école du 9 novembre dernier.

Pour aider à son financement, la plateforme participative « la trousse à projets » va être utilisée. Il s'agit d'un dispositif porté par l'OCCE avec le soutien du ministère de l'Éducation Nationale pour aider au montage financier des projets des établissements d'enseignement. Chaque don est défiscalisé à hauteur de 66 % pour les particuliers et de 60 % pour les entreprises.

Mme LEFEVRE organise une **réunion d'information le mardi 19 mars, après la classe.** La plateforme « la trousse à projets » sera ouverte ensuite pour une durée de 60 jours.



Séjour scolaire au Loup-Garou
Ecole de Châtelailillon-Plage du 03 au 05.06.2024
32 enfants de CP



	G1 : 10 CP	G2 : 10 CP	G3 : 12 CP		
	lun. 03 juin 2024	mar. 04 juin 2024	mer. 05 juin 2024		
8h	PETIT DÉJEUNER				
	Arrivée 10h Installation 11h/12h Découverte de la structure Rencontre avec tout le monde, Construire le vivre ensemble, Visiter le site.	9h/10h20 G1 : Laine G2 : Poney (1) G3 : Bricolage (1) (Fabrication de nichoirs) 10h40/12h G1 : Bricolage (1) (Fabrication de nichoirs) G2 : Laine G3 : Jeux de coopération	Rangement des chambres 9h15/10h30 G1 : Bricolage (2) (Fabrication de nichoirs) G2 : Jeux de coopération G3 : Poney (1) 10h45/12h G1 : Poney (2) G2 : Bricolage (2) (Fabrication de nichoirs) G3 : Laine		
12h15/14h	DÉJEUNER				
	14h/15h20 G1 : Poney (1) G2 : Bricolage (1) (Fabrication de nichoirs) G3 : Ferme	14h/15h20 G1 : Jeux de coopération G2 : Ferme G3 : Bricolage (2) (Fabrication de nichoirs)	14h/15h20 G1 : Ferme G2 : Poney (2) G3 : Poney (2)		
15h30	GOÛTER				
	16h/17h20 <i>Je découvre.../J'approfondis</i> Activités proposées par l'équipe Loup-Garou au choix des enfants	16h/17h20 <i>Je découvre.../J'approfondis</i> Activités proposées par l'équipe Loup-Garou au choix des enfants	Départ 16h		
17h30/19h	Temps de classe / Douche				
19h	DINER				
20h/...					

Afin que les parents et les enfants de la classe s'investissent dans le financement du projet, Mme LEFEVRE a demandé à la mairie la mise à disposition d'un emplacement au marché le 12 avril, pour une vente de crêpes, gâteaux et bulbes.

Mme GILLIUM propose que le conseil municipal des jeunes participe à ce projet au cours de la bourse aux livres du 13 avril.

Le jardin pédagogique des classes de CP/CE1 et CE1/CE2

Le projet suit son cours, Mme BULET présente son suivi : travail par groupes, grande émulation. Le composteur fonctionne bien. Le projet est suivi au quotidien et complété en classe par un cahier de jardin. C'est un projet pluridisciplinaire.

Une sortie a déjà été réalisée au rucher pédagogique, une autre est à programmer pour la fin de l'année.

Mme BULET demande l'installation d'un récupérateur d'eau pour la rentrée prochaine.

Le projet de comédie musicale des classes de CE2/CM1, CM1/CM2 et CM2

L'apprentissage des chants de la comédie musicale « Un livre enchantant » (sur le thème des droits de l'enfant) suit son cours dans les classes et lors des temps de chorale prévus toutes les semaines.

Concernant les parties théâtrales, les répétitions auront lieu lors des activités pédagogiques complémentaires, tous les mardis, à compter du 5 mars, de 15 h 40 à 16 h 25.

Deux représentations sont prévues à Beauséjour les lundi 10 et mardi 11 juin, en présence des familles des élèves qui seront invitées.

C- Point sur les activités pédagogiques complémentaires

Elles se déroulent jusqu'à la fin du mois de mai, la plupart des mardis et jeudis (de 15 h 40 à 16 h 25) selon un calendrier remis en amont aux familles des élèves concernés.

Ces APC ont deux objectifs :

- Soutenir les élèves dans leurs apprentissages ;
- Aide à la mise en œuvre des projets structurants inscrits au projet d'école (c'est le cas cette année de la comédie musicale « Un livre enchantant »).

C- Liaisons GS / CP et CM2 / 6^{ème}

GS / CP : les échanges débuteront comme tous les ans au mois de mai. Les GS viendront à l'école élémentaire plusieurs fois selon un calendrier qui sera indiqué aux parents des élèves concernés.

CM2 / 6^{ème} : la liaison reprend cette année. Un projet commun est mené avec Mme BLANCHARD, professeur de mathématiques, autour du concours national Calcul@tice auquel les élèves de CM2 et de 6^{ème} mélangés en binômes participeront lors de leur **venue au collège, le jeudi 14 mai**. Ce même jour, les CM2 bénéficieront d'une sensibilisation à l'allemand faite par Mme LAVAL et déjeuneront au self-service. Les deux classes de 6^{ème} de Mme BLANCHARD participent également au concours Mathador.

d- Point sur les absences d'élèves légalés et l'absentéisme scolaire

Les absences légitimes d'élèves sont indiquées par l'article L131.8 du code de l'éducation auquel font référence le règlement départemental de l'EN et le règlement intérieur de l'école élémentaire JONCHERY : *« Les seuls motifs réputés légitimes sont les suivants : maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, réunion solennelle de famille, empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications, absence temporaire des personnes responsables lorsque les*

enfants les suivent. » Par ce dernier point, il faut comprendre un cas de force majeure.

Depuis le début de l'année scolaire, on relève beaucoup d'absences d'élèves liées à des maladies (un point complet sera fait lors du dernier conseil d'école de l'année scolaire).

A côté de cela, un nombre sans cesse croissant de familles prend ses vacances avec ses enfants en dehors des périodes légales, certaines d'entre elles tous les ans.

La ligne de conduite n'a pas varié : **les élèves ont déjà 16 semaines de vacances scolaires dans l'année**, le directeur académique refuse systématiquement les demandes qui lui sont faites en ce sens car ces cas relèvent d'absentéisme scolaire qui doivent être traités comme tels.

Pour davantage de clarté, M. HEBERT propose une modification du règlement intérieur dans son article 3 sur la fréquentation scolaire :

« Dossier individuel de suivi des absences :

A la fin de chaque mois, le directeur de l'école signale à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale le nom des élèves dont l'assiduité est irrégulière, **c'est-à-dire ayant manqué la classe au moins quatre demi-journées dans le mois sans motif légitime ni excuse valable ou lorsque les personnes responsables de l'élève n'ont pas fait connaître les motifs de l'absence ou qu'elles ont donné des motifs d'absence inexacts.**

Les seuls motifs réputés légitimes sont les suivants : maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, réunion solennelle de famille, empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications, absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent (uniquement en cas de force majeure).

En tout état de cause, les absences d'élèves en raison de vacances prises en dehors des périodes légales ne sont pas autorisées.

Le Directeur de l'école notifie ces demi-journées d'absence dans le livret scolaire unique de l'élève (LSU).

Pour chaque élève non assidu, les absences sont consignées dans un dossier individuel mentionné à l'article R. 131-6 du code de l'éducation. Les personnes responsables sont informées de l'existence de ce dossier et des conditions dans lesquelles elles peuvent y avoir accès par un courrier du directeur de l'école. »

vote : 15 voix pour sur 15 votants

e- Natation scolaire et voile scolaire (à venir)

Natation scolaire :

Classe de CP (Mme LEFEVRE) : 10 séances de 40 min du 26 mars au 10 avril

Classe de CP/CE1 (Mme LEPRÊTRE) : 10 séances de 40 min du 12 au 27 juin

Voile scolaire :

Classes de CE2/CM1 et CM1/CM2 : 8 séances de 3 h du 6 au 21 juin

f- Fête de l'école

Après consultation des familles, **la fête de l'école se déroulera le jeudi 4 juillet, à partir de 18 h.**



2°) Questions relatives à la municipalité

A- Travaux à venir / équipements

- Les films sur les fenêtres qui obscurcissent les salles de classe seront retirés par les services techniques (fenêtres du haut seulement).
- remplacement du hublot de l'escalier (Est-ce une priorité ?)
- finalisation du bureau de direction , sol et plafond
- rénovation des salles du RASED avec connexion Internet installée dans celle de Mme AUDOUIN
- Rénovation des sanitaires extérieurs prévue pour 2025
- Pose de « racks à vélos » dans la cour
- Rénovation et achat de mobilier en vue de l'ouverture de la nouvelle classe.

Visite de l'école à programmer avec Mme GILIUM , M. RONCIN, des représentants des parents d'élèves, M HEBERT et un technicien afin de prioriser les travaux à effectuer.

B- Subvention spéciale « Jeux de cour »

Cette subvention a été reconduite par la mairie cette année encore.
Des jeux pour les élèves du cycle 2 et du cycle 3 ont été commandés pour un montant de 222,42 € : Ateliers basket pour les cycle 2 et planches à roulettes pour les cycle 3

3°) Questions diverses

Quatre questions ont été communiquées en amont du conseil d'école par Mme GUNST.

- **Première question** qui concerne l'heure de sortie d'école, qui est beaucoup trop tôt selon certains parents : "Soit on ne travaille pas, soit ça nous contraint de payer beaucoup d'heures de garderie. A qui l'avantage de ces horaires ?"
« Est-ce qu'au vu du sondage effectué par la mairie en 2022 et du résultat de l'enquête, le rythme scolaire va être revu pour la rentrée 2024/2025 ? »

Réponse (M. HEBERT): La réponse à la première question coule de source : Ces horaires sont directement liés à la réforme des rythmes scolaires et le passage à la semaine de 4

jours et demi depuis 2013. **La semaine de quatre jours et demi a pour objectif de favoriser la réussite des élèves. La conséquence logique est une diminution de la durée de la journée de classe, c'est aussi un objectif.**

→ En travaillant seulement **quatre jours par semaine sur 36 semaines dans l'année et 6 heures par jour auxquels peuvent s'ajouter 45 minutes d'activités pédagogiques complémentaires**, la plupart des élèves français ont la journée de classe la plus longue au monde et le nombre de jours d'école dans l'année le plus faible (140 jours si l'on déduit les jours fériés). Dans cette configuration, moins de **40 % des jours de l'année sont des jours d'école**. Peut-on continuer à prétendre que cela est sans incidence sur le niveau scolaire des élèves français ?

→ **Châtelailon-Plage fait partie des quelques communes de France à avoir maintenu la semaine de 4 jours et demi.** Ainsi, le nombre de jours d'école est porté à environ 180 jours par an et le nombre de matinées de classe (où les élèves sont davantage disponibles pour les apprentissages) est de 5. Parallèlement, le temps réduit d'école l'après-midi (1 h 50) permet de ne pas faire de récréation (décision des enseignants de l'école) et donc de gagner environ 20 min d'apprentissages par jour (sur une année scolaire, c'est 48 h de gagnées, c'est-à-dire deux semaines d'enseignement en plus). La journée d'école est par conséquent réduite à **5 h 10 par jour** (auxquelles peuvent s'ajouter 45 min d'APC), quand le temps passé par les écoliers des pays développés en classe est en moyenne de **4 h 30**. Nous dépassons donc encore assez largement à Châtelailon la durée moyenne de temps passé quotidiennement en classe, malgré tout. Cela est à mettre en parallèle avec le temps moyen d'attention par jour pour un élève d'âge élémentaire qui est, selon les études faites par les chronobiologistes, de 2 h 30 par jour environ.

La première question posée laisserait à penser que l'école est un mode de garde gratuit pour les familles. Ce n'est pas sa fonction. Pour garder les enfants, il y a effectivement d'autres structures qui prennent le relai. La question de leur coût pour les familles n'est pas du ressort de l'école.

Réponse (Mme GILLIUM) : Concernant la deuxième question, Monsieur le Maire a déjà indiqué que la semaine de quatre jours et demi ne serait pas rediscutée avant la fin de ce mandat.

• **Deuxième question** qui porte sur le niveau d'insalubrité des accès aux classes notamment la cage d'escalier qui présente des moisissures importantes, ainsi que dans les couloirs.

« Est ce que des travaux sont prévus pour améliorer l'hygiène du bâtiment ? Car ce n'est pas très sain pour une école. »

Réponse (Mme GILLIUM) : Une visite de l'école sera programmée avec Mme GILLIUM , M. RONCIN, des représentants des parents d'élèves, M HEBERT et un technicien. Le bâtiment est ancien, il n'y a pas de solution de rénovation massive qui soit rentable. Pour autant, des travaux sont programmés régulièrement. La solution serait la construction d'un nouveau bâtiment scolaire répondant à toutes les garanties de normes environnementales et d'isolation. Une réflexion est en cours.

• **Troisième question** qui concerne « la propreté des toilettes et les solutions qui peuvent être envisagées. Par exemple, faire venir une personne de l'entretien tous les jours entre midi et 14:00 et le soir ? Sensibiliser les enfants sur les règles d'hygiène et de propreté ? Les enfants se plaignent beaucoup à ce sujet, et ne boivent pas volontairement à la

cantine pour ne pas aller aux toilettes. »

Réponse (M. RONCIN) : Les toilettes sont déjà nettoyés trois fois dans la journée. Le matin avant 8h30, entre 10 h et 11 h et vers 14h. Les deux récréations se déroulant entre 10 h 10 et 10 h 50, il vaudrait mieux que les toilettes soient nettoyées entre 11 h et midi afin qu'elles soient propres au début de la pause méridienne. La rénovation des toilettes extérieures est une priorité pour la mairie afin de les rendre accueillantes, ce qui n'est pas le cas (M. RONCIN en est bien conscient). Des travaux importants sont programmés pour 2025.

• **Quatrième question** : "Ma fille, scolarisée en CM1, rapporte de l'école de nombreuses histoires de couple, de lettre d'amour, de préservatifs ramenés à l'école... des choses qui ne sont pas de son âge.

Serait-il envisageable dans les années à venir de mettre en place des séances d'éducation à la vie affective et sexuelle comme préconisé dans les textes?"

Réponse (M. HEBERT) : **En premier lieu, il appartient aux parents, en tant que premiers éducateurs de leurs enfants, de veiller à leur rendre inaccessibles un certain nombre de choses et a fortiori de faire attention à ce qu'ils apportent à l'école** : préservatifs (puisque c'est ce dont il est question), objets connectés (interdits d'ailleurs dans le règlement intérieur) mais on peut aussi indiquer les accès à internet qui se font parfois sans contrôle, ce qui amène les enfants à accéder à des sites qu'ils ne devraient pas voir. **Dans certains cas, l'école a d'ailleurs dû rédiger des informations préoccupantes, voire des signalements.** Cela peut avoir des effets catastrophiques sur l'état de santé mental des enfants concernés, et les enseignants, comme **tous les adultes, ont un devoir de protection des enfants.**

En deuxième lieu, l'école a bien évidemment un rôle à jouer. Celui-ci est prévu par les textes dans le cadre de plusieurs domaines d'enseignement (sciences et éducation morale et civique). **C'est ce qui est fait.**

En complément, nous sollicitons des intervenants extérieurs qualifiés pour parler de certains sujets sensibles : mission académique sur les dangers potentiels d'internet (policiers de formation), infirmière et psychologue scolaire pour évoquer les transformations du corps. Tout étant question d'âge et de moment opportun pour aborder ces sujets, cela se fait à des moments choisis.

La perspective des classes de neige ou de la rentrée au collège sont de bonnes opportunités pour discuter de tous ces sujets.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 20h15.

Le directeur
D. HEBERT

La secrétaire de séance
S. RIO

Compte-rendu transmis à :

- M. le Maire de Châtelaiillon-Plage
- Mme. l'Adjointe au Maire chargée de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education, Châtelaiillon-Plage
- Mme la présidente de la commission EJE de Châtelaiillon-Plage
- Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale, circonscription Aunis Sud Atlantique
- Mmes les représentantes de parents d'élèves
- Mmes et M. les enseignants